



COMPETITION

CE QUE NOUS FAISONS POUR NOS CLIENTS

Les associés et collaborateurs de Prætica qui se consacrent au droit de la concurrence et des pratiques du marché au sein de Prætica sont experts dans ces matières qu'ils pratiquent quotidiennement.

Certains sont auteurs de divers articles et ouvrages juridiques sur ces matières et interviennent régulièrement dans des congrès ou symposia.

Plusieurs d'entre eux sont membres et même président de l'Association pour l'étude du droit de la concurrence (A.E.D.C.).

Toute entreprise ou tout commerçant opérant sur le marché belge est confronté aux règles européennes et belges en matière de la concurrence et des pratiques de marché (devoir d'information du consommateur, réglementation de certaines modalités de vente, etc.)

Depuis l'apparition du Code de Droit Économique (CDE), la matière s'est enrichie de nombreuses règles supplémentaires; parallèlement, les infractions sont de plus en plus lourdement sanctionnées,

Nous assurons des missions d'assistance, de conseil, d'audit, de négociation et de contentieux dans tous les domaines de nos matières et pour les opérateurs de toute taille.

Nous nous chargeons notamment :

- de la négociation et la rédaction des contrats commerciaux conformes aux règles de la concurrence et des pratiques de marché,
- de diagnostics préventifs (due diligence) relatif à des contrats, pratiques ou autres opérations,
- de conseiller nos clients sur la mise en conformité de leurs activités par rapport aux règles de concurrence,
- d'assister, représenter et défendre nos clients, victimes des pratiques de concurrence déloyale ou accusés de telles pratiques, devant l'Autorité Belge de la Concurrence, les tribunaux nationaux et les instances européennes,
- de négocier avec les instances publiques du secteur de la concurrence et les autorités de surveillance en cas de plainte ou d'infraction.

MATIÈRES

Conditions générales de vente et d'intervention
Contrats commerciaux
Action en cessation des pratiques déloyales
Constats d'infractions
Violation de secrets d'affaires
Pratiques loyales et déloyales
Soft law
Protection des consommateurs
Ententes et cartels
Amendes et astreintes
Abus de position dominante individuelle et collective.


www.prætica.com

CRÉÉE FROM SCRATCH EN 2011, PRÆTICA EST UNE ORGANISATION D'AVOCATS 2.0 HAUTEMENT INNOVANTE, CONSTRUITE DE MANIÈRE ORIGINALE AUTOUR DE LA DÉMATÉRIALISATION, DES VALEURS R.S.E. ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN PLATE-FORME COLLABORATIVE.

GARDIENNE DES RÈGLES DU JEU DANS L'ÂPRE LUTTE ENTRE OPÉRATEURS COMMERCIAUX, LA MATIÈRE DE LA CONCURRENCE GARANTIT LE RESPECT DE L'ÉTHIQUE DANS LES ÉCHANGES ET TRANSACTIONS ÉCONOMIQUES; EN TANT QU'ORGANISATION R.S.E. SOUCIEUSE D'ÉTHIQUE, PRÆTICA EST D'AVIS QUE L'IMPLICATION DU DROIT DANS L'ÉCONOMIE EST UNE CONDITION ESSENTIELLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'UNE JUSTE RÉPARTITION DU PROGRÈS ET DES RICHESSES.

COMPETITION
COMMERCIAL
INSOLVENCY
CORPORATE & FINANCE
INTELLECTUAL PROPERTY
CORPORATE IMMIGRATION
CRIMINAL & BUSINESS LAW
ALTERNATIVE DISPUTE RESOLUTION
SOCIAL
REAL ESTATE
TAX
AFRICA DESK